

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18078- 70ÈME ANNÉE

Dans deux jours, le PCR présentera ses propositions aux Réunionnais

Emploi : l'urgence de se rassembler pour une autre politique

Plus de 33000 Réunionnais ont eu droit à un emploi aidé en 2014 (emploi d'avenir, CUI-CAE, CAE-DOM, CIVIS). Cela a représenté une subvention de 240 millions d'euros de l'État. Au 31 décembre, plus de 37000 personnes «bénéficiaient d'un parcours d'insertion» selon la préfecture. De plus, 4000 entreprises ont reçu 33 millions d'euros de subvention au titre du crédit impôt compétitivité emploi du Pacte de responsabilité. Malgré tout cela, le nombre de chômeur a continué d'augmenter. Fin décembre, plus de 174500 Réunionnais étaient à la recherche d'un travail, soit 5000 de plus en un an. Ces nombres illustrent l'impasse du système et la nécessité de tout remettre en cause. Dimanche, le Parti communiste réunionnais présentera ses propositions.

À La Réunion, la lutte contre le chômage est la préoccupation numéro un. L'emploi est de la compétence de l'État. À ce titre, il mène depuis plusieurs années une politique dite de « traitement social du chômage ». L'État verse des indemnités aux personnes privées d'emploi, et il verse des subventions à des employeurs qui embauchent en fonction de critères précis. Cela peut être l'âge, le niveau de diplôme ou la durée de chômage.

Les emplois financés par le traitement social du chômage ont plus de 40 ans à La Réunion. Ils ont porté différentes appellations, plaçant souvent les communes en premières lignes. Le chômage de masse est apparu à La Réunion bien avant qu'en France. Il a d'abord donné naissance aux quinzaines de chômage. Puis au moment de la première alternance en France en 1981, le gouvernement socialiste a créé les TUC, travaux d'utilité collective, un emploi subventionné par l'État.

Il y eut ensuite les contrats emplois solidarités, CES, avec à leurs côtés les contrats emplois consolidés, CEC, mis en œuvre pendant le second mandat de François Mitterrand. Entre 1993 et 1995, Balladur échoue à mettre en œuvre un

contrat spécifique pour les jeunes payé à 80 % du SMIC. La victoire de la gauche plurielle aux législatives de 1997 allaient engendrer les emplois jeunes, un emploi subventionné à hauteur de 80 % du SMIC par l'État, le complément à la charge de l'employeur tenu à signer un contrat de 5 ans avec un pérennisation à la clé.

Thème central de la visite du président

Le retour de la droite française à la tête du gouvernement a entraîné la transformation des CES-CEC en CAE et la fin des emplois jeunes. L'alternance de 2012 a permis de remettre sur pied un contrat réservé aux jeunes, les emplois d'avenir, un emploi jeune porteur de moins de garantie pour le bénéficiaire, et de moins de subvention pour l'employeur.

Au mois d'août dernier, François Hollande avait fait de l'emploi un fil conducteur de sa visite. C'est ce qui explique pourquoi il avait annoncé «40000 emplois d'avenir» devant les élus de La Réunion rassemblés à la mairie de Saint-Denis. De plus, il avait fixé les nouvelles règles de fi-

nancement des emplois d'avenir : 90 % à la charge de l'État. Quelques semaines plus tard, les choses étaient précisées. La participation de l'État arrive désormais à 90 % du SMIC net au lieu de 75 %, avec effet rétroactif sur tous les contrats signés. Les CAE étaient également l'objet des attentions. Venus en éclaireurs quelques mois auparavant, Michel Sapin avait annoncé 5000 supplémentaires.

La réunion du Service public de l'emploi mardi dernier a permis de faire le bilan de ces actions.

Emplois aidés en hausse, chômage aussi

Les chiffres montrent l'ampleur de l'effort. Actuellement, plus de 33000 Réunionnais ont eu un emploi aidé en 2014. Au moment où se tenait le Service public de l'emploi à La Réunion, plus de 37000 compatriotes étaient dans un parcours d'insertion. Pour cet aspect du traitement social du chômage, l'État avait mis 240 millions d'euros sur la table en 2014. A cela s'ajoutent 33 millions d'euros versés à 4000 entreprises au titre du CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) du

Pacte de responsabilité.

Malgré tous ces efforts, le chômage a continué d'augmenter. Le nombre de Réunionnais à la recherche d'un travail atteint des records. Il a connu la progression suivante :

- décembre 2013 : 169029 personnes
- décembre 2014 : 174510 personnes

Les Réunionnais peuvent proposer autre chose

Si toutes ces données étaient appliquées à la population française, toutes proportions gardées, alors la France aurait plus de 10 millions de

chômeurs, et plus de 3 millions de travailleurs en emploi aidé. Le gouvernement ferait-il la même politique avec de tels nombres ?

Pour sa part, le Parti communiste réunionnais est convaincu qu'une autre politique est possible. Il fait d'ailleurs des propositions concrètes dans ce sens. Le PCR les rendra publiques dimanche prochain à la salle Rwa Kaf de Sainte-Suzanne.

Les centaines de millions d'euros utilisés pour le traitement social du chômage n'arrivent pas à inverser la courbe des demandeurs d'emploi. Le préfet a rappelé que ce n'est qu'un moyen d'atténuer la crise en attendant une reprise de l'économie.

À La Réunion, cette reprise n'est jamais venue depuis plus de 40 ans. Seule une politique de relance par des grands chantiers avait permis d'entretenir l'espoir de meilleures perspectives, c'était quand Paul Vergès était président de la Région. Son successeur n'a pas poursuivi. La Réunion s'est enfoncée dans la crise. Pour les professionnels du BTP, le plus dur reste à venir. Sans remise en cause de tout le système, c'est la catastrophe assurée.

Dimanche, le PCR apportera donc sa contribution au débat dans la perspective d'une union des Réunionnais pour sauver le pays.

M.M.

Motion de censure rejetée

Jeudi 19 février en fin d'après-midi, l'Assemblée nationale a rejeté la motion de censure déposée suite au recours de l'article 49.3 de la Constitution par le Premier ministre vis-à-vis du projet de loi pour la croissance et l'activité. 234 députés ont voté pour cette motion de censure sur les 577.

Lors de son intervention, Manuel Valls a évoqué qu'il « n'y a qu'une seule majorité », appelant les élus de l'UMP et l'UDI, à « respecter le choix du peuple français ». Durant les débats, l'ensemble des présidents de groupe ont exposé leurs motifs.

Haro contre le gouvernement

Pour l'UMP qui a déposé cette motion : « le 49-3, c'est l'arme qu'utilisent les faibles. Et vous êtes faibles, car votre bilan est catastrophique » a indiqué Christian Jacob, président du groupe UMP à l'Assemblée.

S'adressant à Manuel Valls, Premier ministre, ce dernier a déclaré : « Votre obsession n'est pas de réformer, votre obsession est de durer pour construire votre image personnelle ». Critiquant la « petite loi Macron », qui « se situe entre pas grand-chose et pas du tout ». Mais qui pour de nombreux observateurs auraient pu être rédigé au cours du mandat de Nicolas Sarkozy. Toutefois, le député de Seine-et-Marne a appelé le président, François Hollande, à dissoudre l'Assemblée et à « renvoyer les députés devant leurs électeurs ».

Du côté de l'UDI, le « quinquennat s'est arrêté mardi à 16 h 25 », heure à laquelle Manuel Valls a annoncé le

recours à l'article 49-3, a indiqué Philippe Vigier, le président du groupe UDI. Pour ce dernier, l'utilisation de cet article « est la manifestation de votre impuissance et de votre faiblesse ».

Pour le président du groupe Radical, républicain, démocrate et progressiste, Roger-Gérard Schwartzberg, a rappelé sa confiance envers le gouvernement : « Nous faisons toute confiance au premier ministre, au gouvernement, pour continuer à agir pour le progrès et la défense des valeurs républicaines », ajoutant que « le temps n'est pas aux divergences, même légitimes, mais au rassemblement sur l'essentiel ».

Des positions de conviction

Le coprésident du groupe Europe Écologie-Les Verts (EELV) François de Rugy a réaffirmé que les écologistes n'étaient pas dans l'opposition. Ils n'ont pas voté cette motion de censure qui « ne mène nulle part ». De son côté, le porte-parole national d'EELV, Julien Bayou, a assuré qu'il y avait « une seule majorité à l'Assemblée, celle pour mener le programme de 2012 ».

André Chassaigne, président du groupe GDR a évoqué les élus issus du Front de gauche qui vont voter pour la motion de censure. Ce der-

nier a justifié que cette loi portée par Emmanuel Macron « est calibrée pour répondre aux exigences de Bruxelles, voilà qui explique votre intransigeance. » « La voie choisie est celle du reniement permanent, le projet de loi Macron ne peut créer ni emploi ni croissance. » « Nous refusons ce chantage politique, tant notre parole est libre » a-t-il assuré à la tribune.

Bruno Le Roux, patron du PS, a indiqué qu'il fallait arrêter « de nous mortifier. Ce soir avec ce vote, nous savons tous que cette motion de censure sera rejetée. » Tentant de relativiser la fronde, qu'il a qualifié de « péripétie parlementaire ». Pour ce dernier, il « arrive des moments où il faut savoir où on habite, et quelles sont nos valeurs ».

Six des dix députés Front de gauche ont annoncé qu'ils allaient voter cette motion UMP-UDI, assurant qu'ils étaient contre la politique gouvernementales menées depuis 2012. Les quatre autres ont expliqué ne pas vouloir joindre leurs voix « à celles de la droite et de l'extrême droite ». Les élus communistes et du Front de gauche ont tenté de déposer une motion de censure de gauche, mais faute signature significative, et d'une « hypocrisie politicienne », elle n'a pas pu être déposée, a dénoncé André Chassaigne.

Céline Tabou

Edito

Aujourd'hui, le créole triomphera au Jardin de l'État : une grande victoire pour les communistes

Le Rectorat a diffusé hier une invitation à la presse dont voici un extrait. Dans l'édition en ligne de Témoignages, le programme détaillé est publié :

« À l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle, 600 élèves de 27 classes de toute l'île, accompagnés par leurs enseignants, sont réunis par la mission Langue et culture régionales 1er degré du rectorat, pour une matinée de rencontres et d'échanges qui aura lieu :

le vendredi 20 février 2015 de 9h15 à 14h
au Jardin de l'État à Saint-Denis

La manifestation verra la participation de différents écrivains et artistes locaux ayant accepté d'être parrains et marraines de la journée : Lolita Tergémina (comédienne), Florans Félix (plasticienne), Daniel Honoré (écrivain), Patrice Treuthardt (poète). »

Aujourd'hui au Jardin de l'État, c'est donc un triomphe pour la reconnaissance du créole réunionnais. Lorsque l'on se souvient qu'un vice-recteur avait appelé à « fusiller le créole », que de chemin accompli.

L'arrivée du créole sur la place publique ne s'est pas faite naturellement. Elle est le résultat d'un combat dans lequel les communistes ont joué un rôle décisif. Dans les années 1960, Témoignages est le seul journal à ouvrir ses pages au

créole. La consigne du pouvoir, c'était d'écraser le créole sous le rouleau compresseur de l'assimilation. Tout ce qui pouvait rappeler l'existence du peuple réunionnais était alors combattu.

Le créole a résisté, puis il a réussi à pénétrer le cœur du système éducatif.

Aujourd'hui, plus de 600 élèves seront rassemblés à Saint-Denis à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale de la langue maternelle. Des écrivains et artistes participeront aux actions.

Au final, c'est la reconnaissance d'une réalité : la langue maternelle à La Réunion, c'est le créole. C'est une grande victoire pour les communistes.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

De nombreux Réunionnais concernés

Coût social de l'électricité et chèque énergie : rien n'est encore définitivement gagné

Le Sénat poursuit l'étude du projet de loi de transition énergétique. Celui-ci devrait être soumis au vote des parlementaires le 3 mars prochain. Toujours est-il que, dans ce texte, un amendement adopté en commission des finances entraînait la remise en cause du principe de péréquation tarifaire.

Cet amendement a été intégré à l'article 50 du projet de loi de transition. En commission, le sénateur Husson (rapporteur pour avis / commission des finances - UMP) a déposé un amendement visant à modifier profondément le mécanisme la CSPE (contribution au service public de l'électricité).

Pour mémoire, la CSPE vise notamment à compenser les surcoûts de production dans les zones non interconnectées (ZNI) dus à la péréquation tarifaire nationale (Corse, départements d'outre-mer, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre et Miquelon, les îles bretonnes de Molène, d'Ouessant, de Sein, l'archipel des Glénan et l'île anglo-normande de Chausey). C'est la péréquation.

En outre, la CSPE alimente les fonds « charge de solidarité » c'est à dire l'aide aux plus démunis, en situation de précarité énergétique. A La Réunion, 40% de la population est considérée comme étant en situation de précarité énergétique.

Enfin, la CSPE impose à l'Etat d'acheter l'énergie provenant de sources renouvelables (photovoltaïque, éolien etc.) à un coût supérieur au prix de vente. Ce qui alimente le fonds global.

40% des Réunionnais en situation de précarité énergétique

L'amendement du sénateur Husson visait à « exclure le chèque énergie des charges de service public compensées par la CSPE et la contribution au tarif social de solidarité du gaz (CTSS) ». Et d'autre part, il demandait le resserrement de la CSPE sur le seul soutien à la production d'électricité de sources renouvelables.

Le tout étant « légitimé » en ré-

férence au droit communautaire.

Le coût estimé pour la péréquation est d'environ 1,7 milliard d'euros. Pour la « charge solidarité », ce serait entre 200 et 300 millions d'euros. Donc un total de près de 2 milliards d'euros.

L'amendement co-signé par Michel Vergoz demandant la suppression pure et simple de l'article 50 n'a pas été retenu. Le sénateur réunionnais l'a même retiré, à la demande du gouvernement.

Il est vrai que cet article, tel qu'initialement voté à l'Assemblée nationale, avait aussi pour objectif de réformer la gouvernance de la CSPE en instituant un comité de gestion et de suivi.

S'il convient bien de repenser les mécanismes de solidarité concernant la CSPE, et de manière générale, créer les conditions pour qu'aucun foyer ne soit plus en situation de précarité énergétique, l'amendement de l'UMP était catastrophique pour les outre-mer.

Dans l'attente d'une mission

Ségolène ROYAL, ministre de l'écologie expliquait avoir demandé aux ministres des finances et du budget de diligenter une mission d'inspection devant faire des propositions de réforme de la CSPE.

Dans l'attente de cette mission, et des solutions qu'elle produira, si l'amendement Husson était définitivement adopté, cela impliquait obligatoirement un « vide juridique » entre l'adoption de ce projet de loi de transition énergétique (mars) et la prochaine loi de finances (en novembre/décembre).

La question était donc de sécuriser le financement des tarifs sociaux et la péréquation tarifaire entre mars

et décembre.

Une solution de compromis a été trouvée. Les alinéas susceptibles de mettre en cause la péréquation d'une part, et le tarif social de l'électricité d'autre part, ont été modifiés voire supprimés.

Tout n'est pas gagné

Ce qui ne veut pas dire que tout est gagné, comme semble l'affirmer Michel Vergoz, dithyrambique, comme toujours : « Je tiens à dire, madame la ministre, combien vous nous avez rassurés, nous, parlementaires ultramarins. Nous apprécions votre capacité d'écoute et votre volonté à sortir par le haut des difficultés. Je ne vous cache pas que j'étais secoué par l'article. Je me disais : « Ils n'ont pas d'âme, ceux qui ont écrit cela » ! ».

Avant de conclure : « L'outre-mer, ce sont trois millions de Français qui aiment leur territoire comme vous l'aimez et j'ai ressenti un peu de mépris à leur égard. Je me félicite que nous ayons retrouvé la raison ».

Dans l'émotionnel, comme d'habitude !!!!

Car rien n'est réglé ; dans quelles conditions seront établies les règles budgétaires pour le projet de loi de finance 2016 ? Quel sera le montant de ce chèque énergie ? Le montant envisagé est loin d'atteindre ce qui est en vigueur dans les pays européens. Mais comment le gouvernement va-t-il faire pour financer un montant plus élevé ?

Poursuite de l'application du programme de Syriza **La Grèce demande une extension de son plan d'aide sans faire de concession sur le social**

Le gouvernement grec a proposé à Bruxelles une prolongation de six mois de « l'accord de prêt » européen, face à la pression des ministres des Finances. Cependant, cette extension n'inclut pas la prorogation du "mémoire" en cours, qui est le symbole de l'austérité.



Syriza a pris des engagements lors de la campagne. Syriza a gagné les élections et veut appliquer son programme approuvé par les Grecs.

Cette demande a pour objectif de ne pas renier les promesses électorales et de respecter en partie les conditions imposées par Bruxelles. Ainsi, le gouvernement grec a assuré continuer les réformes et répondre à quelques exigences mais n'a pas dérogé sur le côté social et surtout humanitaire.

Des négociations serrées

Le gouvernement d'Alexis Tsipras a assuré qu'il s'engagerait durant ces six mois à un équilibre budgétaire, tout en assurant être « en ligne avec ses promesses ». D'ailleurs la demande a été écrite « de telle manière qu'elle conviendra à la partie grecque et à la direction de l'Eurogroupe », a indiqué mercredi soir le ministre Yanis Varoufakis.

Athènes a proposé à ses partenaires européens « des réformes immédiates contre l'évasion fiscale et la corruption », et des mesures « pour affronter la crise humanitaire et relancer l'économie ». Cet accord a pour but de donner du temps au gouvernement grec pour présenter à la zone euro un « nouveau contrat pour la reprise et la croissance »

sur la période 2015-2019, qui incluera un plan de « réduction de la dette, comme le prévoyait la décision de 2012 » des ministres des Finances européens.

Toutefois, à l'heure où les directeurs du Trésor de la zone euro ont examiné la demande, le Premier ministre a défendu devant le Parlement grec ses premières réformes destinées aux plus démunis. Parmi lesquelles l'interdiction des saisies immobilières et de la mise aux enchères des résidences principales des ménages surendettés. Le gouvernement propose aussi le raccord au réseau des foyers privés d'électricité pour impayés.

Ces mesures promises aux Grecs ne sont pas au goût de l'Eurogroupe, de son président Jeroen Dijsselbloem et du ministre des Finances allemand, Wolfgang Schäubl, pour qui seul « l'extension du programme existant » est envisageable. « Il n'est pas acceptable et il ne sera pas accepté qu'on se lance dans une extension (de l'aide) sans mise en œuvre des réformes convenues, les deux choses sont indissociables », a insisté ce dernier.

Parvenir à s'entendre

Dans un tel contexte et face à la pression des ministres européens des Finances, la France pourrait jouer un rôle déterminant. Ainsi, Pierre Moscovici, commissaire aux Affaires économiques, a proposé « une redéfinition des réformes exigées par l'Europe, dont le gouvernement grec martèle qu'elles ont été un échec ».

Alors que Michel Sapin, ministre français des Finances, a de nouveau répété qu'il est indispensable de tenir compte « à la fois du vote des Grecs et du respect des règles européennes ». La médiation qu'installe les Français pourrait être soutenue par la Commission européenne, dont le président Jean-Claude Juncker.

D'autant plus que le gouvernement grec a promis qu'en échange de cette extension, il est prêt à accepter certaines exigences de la troïka telles que le lancement de réformes visant à renforcer l'indépendance de l'administration fiscale et la modernisation du système judiciaire afin de lutter contre les oligarques. Mais le gouvernement a refusé toute nouvelle baisse des retraites, hausse de la TVA ou flexibilisation du droit du travail.

Le bras de fer continue, et les récentes déclarations de certains hauts responsables, tels que Valéry Giscard d'Estaing, pourraient handicaper le travail réalisé par la Grèce. En effet, l'ancien chef d'Etat a affirmé dans Les Echos, qu'une sortie de la Grèce de la zone euro, ou « Grexit », est « la meilleure solution pour mettre un terme à la crise actuelle. « La Grèce ne peut régler ses problèmes aujourd'hui que si elle retrouve une monnaie dévaluable. Il faut donc envisager ce scénario très calmement, à froid, dans l'intérêt de la Grèce elle-même ».

Céline Tabou

Importante rencontre sans représentant réunionnais

Où est La Réunion dans la COI ?

Une conférence des bailleurs sur la sécurité alimentaire dans l'océan Indien a lieu en ce moment à Madagascar. Voici un extrait du communiqué diffusé hier par la COI :

« Assistaient à cet événement le Premier Ministre, Jean Ravelonari-vo, le Ministre des Affaires Étrangères et Président du Conseil de la Commission de l'océan Indien (COI), Béatrice Atallah, plusieurs membres du gouvernement, Michel Eddi, Président directeur général

du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), le corps diplomatique, les représentants des bailleurs et du secteur privé.

Organisée par la COI, en lien étroit avec le gouvernement de Madagascar et avec l'appui du CIRAD, cet événement d'envergure régionale a réuni plus de 150 participants. »

Où sont les Réunionnais ? Cette absence est dans le droit fil de la

déclaration finale du dernier sommet de la COI où La Réunion n'a jamais été citée. Rappelons que la COI trouve son origine dans les conférences des partis progressistes de l'océan Indien. Fondée par Madagascar, Maurice et les Seychelles, elle s'est élargie à La Réunion et aux Comores. C'est La Réunion qui permet à la France de parler à la table de la COI. La France veut-elle faire oublier qu'elle est là grâce à La Réunion ?

L'armée ukrainienne se retire d'une enclave dans l'Est du pays

L'Ukraine demande une mission policière de l'Europe

L'accord de Minsk signé le 12 février n'aura pas tenu longtemps. Des séparatistes prorusses ont pris la ville de Debaltseve, obligeant les troupes de Kiev à se retirer. Bruxelles a dénoncé « claire violation du cessez-le-feu », alors que le président ukrainien a appelé à l'aide européenne.

L'Union européenne a dénoncé mercredi 18 février la violation du cessez-le-feu qui entrave les espoirs de paix en Ukraine. « La Russie et les séparatistes doivent immédiatement et pleinement mettre en œuvre les engagements pris à Minsk (...) à commencer par le respect du cessez-le-feu et le retrait de toutes les armes lourdes » a déclaré dans un communiqué la chef de la diplomatie de l'UE, Federica Mogherini. « C'est aussi très néfaste pour les espoirs de paix dans l'Est de l'Ukraine » a ajouté le porte-parole du gouvernement allemand, Steffen Seibert.

La trêve jamais respectée à Debaltseve

A Debaltseve, à l'Est de l'Ukraine, la trêve n'a jamais été respectée, car les combats ne se sont jamais arrêtés. D'ailleurs face à l'avancée des rebelles, l'armée ukrainienne a fini par abandonner cette ville stratégique. Mercredi des dizaines de chars, blindés légers et véhicules de l'armée ukrainienne avec des dizaines

de militaires ont quitté la ville. Pour le président ukrainien, « ces actions confondent la Russie, qui a demandé hier aux soldats ukrainiens de déposer les armes et se rendre ».

Ce dernier a annoncé officiellement, mercredi soir, depuis l'aéroport de Kiev, le retrait de son armée : « Maintenant, je pars au front à la rencontre des hommes qui se sont retirés de Debaltseve ». Selon lui, il y aurait « 30 blessés sur 2 000 soldats malgré les tirs d'artillerie intense », dans les rangs de l'armée ukrainienne.

Petro Porochenko a assuré que le retrait de l'armée est « la meilleure option (...) pour garantir la sécurité, dans une situation où le cessez-le-feu n'est respecté ni par la Russie, ni par ceux qui la soutiennent », lors d'une réunion du Conseil de sécurité nationale et de défense. Face à la tension sur le terrain, le président ukrainien a demandé l'aide des Européens, au-delà de la très active diplomatie d'Angela Merkel et François Hollande.

Appel à un contingent de maintien de la paix

Ce dernier a souhaité l'envoi d'une mission policière de l'Union, sous mandat de l'ONU, pour maintenir la paix dans l'est de son pays. Le principe d'un contingent de paix international surveillant la frontière russo-ukrainienne et la ligne séparant l'Ukraine des territoires séparatistes, a été adopté par le Conseil de sécurité, mais il doit passer devant le Parlement.

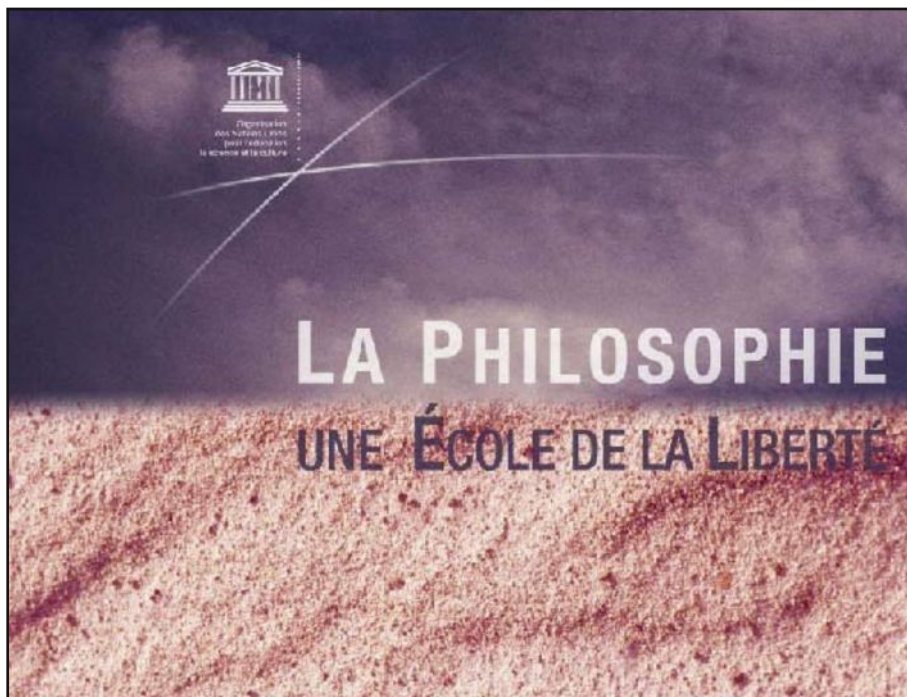
Pour l'ambassadeur russe à l'ONU, Vitali Tchourkine, cette demande de contingent est un moyen pour les autorités ukrainiennes de « détruire les accords de Minsk » conclus entre Kiev et les rebelles, le 12 février.

« Quand quelqu'un, au lieu de faire ce sur quoi il s'est mis d'accord, promeut un nouveau schéma (l'appel à un contingent international, nldr), alors d'emblée, cela soulève la suspicion qu'il souhaite détruire les accords de Minsk », a de son côté, dénoncé l'ambassadeur russe à l'ONU, Vitali Tchourkine. Ajoutant que « ces accords viennent juste d'être conclus (...) Si on propose tout de suite d'autres schémas, la question se pose de savoir si oui ou non, ils seront respectés ».

Céline Tabou

Billet philosophique**Kosa i atann pou fé konèt la filo bann marmay a lékol ?**

Sur le thème "Qui es-tu Charlie ?", l'Association Initiative Dionysienne (AID), présidée par le docteur Bruno Bourgeon, a organisé une rencontre le 10 février dernier pour avoir des échanges sur les leçons à tirer des attentats survenus en France du 7 au 9 janvier et qui ont fait vingt morts. Après un rappel des événements, y compris les manifestations qui ont suivi, le président d'AID et le public ont débattu de leurs causes — y compris les plus lointaines — et de la question : comment, désormais, les parer ?



Le livre de l'UNESCO publié en 2007 sous le titre : "La Philosophie une école de la liberté".

De nombreuses propositions ont été émises à ce sujet dans le diaporama de Bruno Bourgeon. Nous en citerons quelques-unes : «Se protéger mieux. Attention aux libertés publiques. Réformer et renforcer les services. (...) Lutter contre l'antisémitisme. Lutter contre les amalgames anti-musulmans. (...)

Ne plus avoir la même vie politique. Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École. Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen. Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'École. Mobiliser toutes les ressources des territoires. Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale. Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche pour

éclairer la société dans son ensemble sur les fractures qui la traversent (...).

Enseigner «l'amour de la sagesse»

Comme on le voit, dans ces réflexions partagées par le public, une bonne place est accordée à l'œuvre à accomplir par le système éducatif. Cela nous encourage à rappeler cette demande de l'UNESCO soutenue par le Cercle Philosophique Réunionnais depuis sa fondation en 2006 : «promouvoir l'enseignement de la philosophie aux marmay à l'école dès le plus jeune âge».

Certes, cela ne va pas suffire pour résoudre tous les problèmes de La

Réunion et du monde entier mais ce serait vraiment un outil précieux et indispensable parmi bien d'autres pour relever les défis urgents et à venir. En effet, enseigner «l'amour de la sagesse» (la philosophie) n'est-il pas un moyen, comme le dit l'UNESCO, «de construire une meilleure compréhension de notre monde présent et développer des réponses adéquates aux défis qui le confrontent» ?

«Pour une société en bonne santé»

L'UNESCO ajoute que «les philosophes jouent un rôle très important dans l'éclaircissement des défis contemporains, surtout quand ceux-ci se rapportent à l'éthique et à la justice. Nous croyons que l'esprit critique, la prévoyance et le jugement éthique sont des ingrédients inestimables pour une société en bonne santé».

Alors, kosa i atann pou fé konèt la filo bann marmay a lékol isi La Réunion ? Mais le peuple réunionnais a-t-il le pouvoir de décider librement la mise en œuvre d'un tel projet dans notre système éducatif ? Il est vrai, que cela générerait les défenseurs de l'idéologie dominante (celle des classes dominantes), de l'injustice, de la pollution, de l'égo-centrisme, des divisions, des trahisons et de toutes les autres formes de kouyonis dans le pays, face à ceux qui luttent pour la libération de notre peuple, la justice sociale, le développement solidaire du pays et la fraternité réunionnaise...

Roger Orlu

(*Merci d'envoyer vos critiques, remarques et contributions afin que nous philosophions ensemble...! mail : redaction@temoignages.re

Oté

Biento papyé v'arivé, donk sar l'èr la vérité ! Konm pa !

Dann in moi ni sar voté pou ronouvèl konsèy zénéral sou in n'ot nom... konsèy départmantal. Ni sava mète anlèr sinkant pèrsone, vin-sink mé syé épi vinn-sink madam : sa i apèl la parité é sa sé in bone shoz. Mé sak lé moin klèr sé pou kèl pouvoir : mèm pouvoir ké konsèy zénéral ? Sirman pa. Pou plis pouvoir ? La pa sa non pli. Poi moins pouvoir ? Mi pans plitosar sa... Touléka sé sak mi kroi. Pars boudikont, gouvèrnman la pa kass sa tète pou pran in désizyon pou La Rényon é bann dépitè kan zot la voté, zot la vote pou lé z'ot é pa pou nou.

Donk, ni vé ni vé pa kan v'ariv loi d'avril nora in l'asanblé nèv avèk sinkant pèrsone. Pou fèr koi ? Mi poz la késtyon, mé moin na poin la répons. Ni koné lo bann kandida, ni sipoz zot na in program é lo program v'ariv domin dann nout boit-o-lèt. Si ni gingn in pti tan nou va lir lo program ; si nou na la shans, pétète koté l'androi ni arès nora in rényon , donk nou va antann inn-dé tirad diskour lo van va amèn ziska nout zorèy. L'èr-la, nou va oir kosa tout bann kandida nana konm program.

Si moin la pa bien konprann, moin v'alé rod dann l'anvlop, kan li v'arivé..pou moin konète, kèl sé lo program lé inn épi lé zot. Mi espèr m'a trouv mon bonèrè-konm i di !- m'a trouv lo pour épi m'a trouv lo kont, m'a trouv sak mi gard épi m'a trouv sak mi jète... kan papyé v'arivé. Konm pa !

Justin

Shak koshon nana son samdi-in kozman pou la rout

In provèrb, kisoï kréol, kisoï in n'ot, i pé z'ète pri dann son sans, sansa a kontrosans, sansa i pé ansèrv dé li dann lé z'apèpré. Donk na in madam lé konséyé zénéral l'alyans, aprésa èl la dévir son palto. Parti kominis la propoz aèl in l'alyans pou lo zéléksyon k'i vien, èl la rofizé. Kan la dmann aèl pou kosa, èl la réponn « shak koshon na son samdi »... in samdi pou k'i tyé ali, sansa pou k'i fé son fête é dann in drol de sans. Alor, kosa èl té i vé dir ? Kisa sé lo koshon dann zistoir-la ? Sé èl, sé lo parti kominis , kisa ankor lo PLR ? Anon atann pou oir. Sak va rès atèr domin, sansa apré domin, sar lo koshon mé dann in ka konmsa pétète sé in koshon nora fé son hara-kiri. Zot i koné kosa i lé ? Donk ki vivra véra é sak va viv va oir !